Plan hivernal

Au niveau local, la gestion du plan national hivernal est confiée au Centre Communal d'Action Sociale.



S'inscrire sur le registre communal

Un registre est ouvert au CCAS pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes handicapées quel que soit leur âge.
Tous les ans, à l'approche de l'hiver, la mairie met en place un dispositif de prévention grand froid pour venir en aide, au besoin, aux personnes inscrites sur ce registre.

Le recensement permet d'organiser une action d'accompagnement des personnes concernées en lien avec l'ensemble des organismes sociaux du territoire.
Le CCAS fera la liaison entre la personne et le service susceptible de répondre à la sollicitation. Il proposera des appels téléphoniques réguliers ou des visites à domicile si la situation le nécessite.

N'hésitez pas à vous inscrire ou à recenser des personnes isolées et fragilisées de votre entourage - amis, voisins, famille - sur le registre communal.
Les personnes recensées seront contactées par les agents du CCAS chargés de veiller à leur sécurité, santé et bien-être.

Les informations du registre sont strictement confidentielles et protégées conformément aux règles de recueil informatisé des données personnelles.

Comment s'inscrire ?
Formulaire en ligne

Intervention du CCAS
L'intervention du CCAS se fait selon les demandes et besoins :

- en cas de grand froid (-10°C),
- de fortes chutes de neige (à partir de 5 cm)
- et lors de plaques de verglas sur la chaussée et les trottoirs.

Quatre niveaux d'alerte progressifs

- niveau 1 / vigilance verte : veille saisonnière du 1er novembre au 31 mars
- niveau 2 / vigilance jaune : période de froid – appel à la vigilance
- niveau 3 / vigilance orange : période de grand froid accompagné d'un petit thermomètre et mise en garde et actions déclenchées par la Préfecture
- niveau 4 / vigilance rouge : froid extrême - mesures exceptionnelles - déclenché par le Premier Ministre

Quelques conseils pour se protéger

- Limiter les activités extérieures et, pour sortir
- Se couvrir la tête
- Se protéger le visage
- S’habiller très chaudement
- Pratiquer la marche à pied à un rythme régulier, sans faire d’efforts importants
- Maintenir dans toutes les pièces une température minimum de 19°C
- Ne pas fermer les bouches d’aération
- Éviter d’utiliser un chauffage d’appoint

Infos pratiques

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appelez le 115.

Liens utiles
Inscription en ligne
www.gouvernement.fr/risques/grand-froid